



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 14 novembre 2016 à 20 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
Mme Line Charest	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme Martine Lirette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

226-11-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté en reportant le point 12 : Adjudication de contrat pour le mandat d'auditeur pour l'exercice financier 2016 et en corrigeant le point 39 et lire : Adoption du Règlement # 207-16 modifiant le plan d'urbanisme # 182-14 concernant les usages préconisés à l'intérieur de l'affectation résidentielle rurale;

ET ajouter au point « autres affaires » les sujets suivants :

- **Sentier pédestre**
- **Frais d'avocats**
- **Crédit de taxes aux associations**
- **Plainte municipale**
- **Cour de la commission municipale**

227-11-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Adopter une résolution pour fixer une somme maximale pour les frais d'avocats :

Puisqu'en vertu de l'article 711.10.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre, C-27.1), toute municipalité est **dans l'obligation d'assumer les frais** raisonnable

pour la défense d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondé sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil.

De plus, les frais d'avocats de l'élu ont été négociés à la baisse par notre Société d'avocats.

Réalisation des travaux de réfection du rang Saint-Marc, de la route Gélinas et de la route des Vingt-Huit :

Les travaux seront réalisés après le dégel, en 2017, puisque Les entreprises Bourget inc. ne pouvaient garantir le travail s'il était effectué à ce moment-ci. De plus, nous avons signé une entente avec cette compagnie dans le but de nous assurer que le coût des travaux serait le même au printemps 2017.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

1 personne s'est prévalué de son droit.

M. Paul-Émile Desmarais

228-11-16

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer selon la liste déposée et datée du 31 octobre 2016 au montant de 54 099.15 \$ et des comptes déjà payés au montant de 19 657 \$.

229-11-16

DATES DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité doit, durant la période du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter un budget et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, et adopter avant le 31 décembre un programme triennal des immobilisations;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil fixent la date pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, au 12 décembre à 20 h 05.

230-11-16

SÉANCES ORDINAIRES DE CONSEIL DE 2017

CONSIDÉRANT QUE le Règlement # 149-10 concernant la régie interne des séances du conseil stipule que la date, l'endroit et l'heure des séances ordinaires sont fixés par résolution avant le début de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 se tiendront à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne les lundis suivants à 19 h :

16 JANVIER	8 MAI	11 SEPTEMBRE
13 FÉVRIER	12 JUIN	16 OCTOBRE
13 MARS	10 JUILLET	20 NOVEMBRE
10 AVRIL	14 AOÛT	18 DÉCEMBRE

231-11-16

NOMINATION DU PRO-MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat du pro-maire M. Steve Paquet se terminait le 13 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Mme Linda Morin, pour une période de 6 mois, soit du 14 novembre 2016 au 13 mai 2017;

QU'il y aura dont quatre signataires au compte bancaire de la municipalité, soit le maire, M. Raymond Francoeur, la pro-maire, Mme Linda Morin, Mme Martine Lirette, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mme July Bédard, secrétaire-trésorière adjointe. Deux signatures seront requises pour les chèques soit celle du maire ou du pro-maire et celle de la directrice générale ou de l'adjointe.

232-11-16

RAPPORT DU MAIRE

Le maire, M. Raymond Francoeur, fait rapport sur la situation financière de la Municipalité en donnant lecture du « rapport du maire » ainsi que la liste des contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ce rapport sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité dans le journal municipal l'Écho d'Auvergne.

233-11-16

DÉPÔT D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Les membres du conseil prennent connaissance de la décision de la Commission municipale du Québec datée du 20 octobre 2016 mettant fin à l'enquête en éthique et déontologie, dossier CMQ-65589 visant M. le conseiller Yvan Chantal.

234-11-16

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE MANDAT D'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Reporté à la prochaine séance.

235-11-16

ACTIVITÉS SOCIALES DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent une dépense d'environ 2 000 \$, prévue au budget de fonctionnement, pour des activités sociales à l'occasion de la période des fêtes, réunissant les bénévoles, les élus et les employés municipaux.

236-11-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206-16 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-07 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Sébastien Leclerc, conseiller au siège no 2, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, en vue de l'adoption d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adoptent le Règlement # 206-16 abrogeant le Règlement # 118-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

237-11-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 208-16 DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA VERBALISATION DU DOMAINE LES BOISÉS DE L'APÉRO AU MONTANT DE 520 600.02 \$, REMBOURSABLE EN 20 ANS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Martin Pascal, conseiller au siège no. 4, lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2016, en vue de l'adoption du règlement d'emprunt concernant la verbalisation du domaine « Les Boisés de l'Apéro »;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adoptent le Règlement #208-16 décrétant un règlement d'emprunt concernant la verbalisation du domaine « Les Boisés de l'Apéro » au montant de 520 600.02 \$, remboursable en 20 ans.

238-11-16

PROGRAMME DES TRAVAUX 2016 (TECQ 20104-2018)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 20104-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

239-11-16

ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 27 octobre 2016 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 603 du Code municipal stipule que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le budget 2017 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

240-11-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS DU DOMAINE D.C. INC., DU LAC HARDY, DES PROPRIÉTAIRES AU DOMAINE DES BOIS, DU DOMAINE BEAU-SÉJOUR ET DU CLUB LAC DES FONDS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des demandes écrites d'aide financière de la part de diverses associations pour le déneigement et l'entretien des routes privées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'Association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ, valide;
- Remettre des copies de factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent les subventions 2016-2017 suivantes :

- Association du domaine D.C. inc. : 970.95 \$
 - Association du Lac Har5dy : 1 323.25 \$
 - Association du Domaine des Bois : 1 818.35 \$
 - Association du Domaine Beau-Séjour : 563.25 \$
 - Club du Lac des Fonds : 999.75 \$, puisqu'à l'analyse des dossiers, les conditions sont respectées.
-

241-11-16

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE Mme July Bédard a été engagée le 10 mai 2016 sous réserve d'une période probatoire de 6 mois au cours de laquelle le processus de probation a été appliqué;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont satisfaits du travail accompli durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil conviennent que la période probatoire est terminée et confirment à Mme Bédard, sa permanence au poste de secrétaire-trésorière adjointe tel que stipulé dans l'entente de travail.

242-11-16

DESTRUCTION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QU'une liste concernant des documents à détruire selon le calendrier de conservation des archives a été remise aux élus;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE FISET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la liste des archives à détruire et autorisent l'entreprise Docu-Dépôt à procéder à la destruction des documents au coût de 6 \$ la boîte pour un montant maximum de 200 \$ tout en respectant les dispositions du calendrier de conservation.

243-11-16

RECOMMANDATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.

CONSIDÉRANT QUE Construction et Pavage Portneuf inc. ont effectué les travaux d'égout sur la route Principale en 2013;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont satisfaisants, mais qu'une retenue de 4 999.48 \$ reste à verser pour fermer le dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement final, soit la somme de 4 999.48 \$ taxes incluses, dans le but d'acquiescer la facture et de fermer le dossier.

244-11-16

INSCRIPTION À DEUX FORMATIONS WEB DONNÉES PAR PG SOLUTIONS

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la secrétaire-trésorière adjointe, Mme July Bédard, à participer à deux formations, l'une portant sur la fin d'année et

l'autre sur la facturation annuelle (compte de taxes). Les frais d'inscription sont de 336 \$ plus les taxes applicables.

245-11-16

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE ET LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de Sainte-Christine-d'Auvergne a présenté une demande au conseil municipal afin que le déneigement du stationnement de l'Église soit pris en charge par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourra utiliser le terrain de la Fabrique pour déposer la neige;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accepte d'effectuer le déneigement du stationnement de l'église.

246-11-16

CONVENTION DE SERVICES AVEC UNE SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE nous devons répondre aux besoins de la Municipalité par des services de conseillers juridiques;

CONSIDÉRANT QUE la dernière convention de service a été signée par la société d'avocats Cain Lamarre, qu'elle arrive à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à une offre de prix pour mandater une société de conseillers juridiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à procéder à une offre de prix, pour une convention de service, afin de répondre aux besoins de la Municipalité.

247-11-16

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2017 – PG SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel PG se termine le 31 décembre 2016 et que la Municipalité veut le renouveler;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER le contrat d'entretien et de soutien du logiciel municipal de la compagnie PG Solutions inc. au coût total de 4 690 \$ plus les taxes applicables.

248-11-16

FRAIS DE SERVICE AUX PROFESSIONNELS POUR LA CONFIRMATION DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE des professionnels (notaires, institutions financières, courtiers immobiliers, évaluateurs, etc.) demandent des confirmations de taxes pour des propriétés situées sur le territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités chargent ce service aux professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la secrétaire-trésorière adjointe à charger ce service aux professionnels lorsqu'ils demandent une confirmation de taxes pour la somme de 22 \$ taxes incluses.

249-11-16

ADHÉSION AU PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le programme national de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités a été lancé en 2006 et qu'il regroupe 376 municipalités, dont la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la mission est d'organiser, soutenir et développer le programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités québécoises;

CONSIDÉRANT QUE le programme a des retombées sur le plan social, économique, environnemental et touristique;

CONSIDÉRANT QU'une adhésion à ce moment-ci au programme des fleurons viendrait soutenir certaines actions liées au plan stratégique, qu'elle mobiliserait tous les domaines de la vie socio-économique de la municipalité et qu'une nouvelle classification sera disponible pour le 125^e anniversaire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'adhésion au programme Les Fleurons du Québec avant le 22 décembre au coût de 768 \$ (2017-2018-2019) plus les taxes applicables, montant qui inclut les honoraires et les frais de déplacement du classificateur, d'un rapport d'évaluation professionnelle, d'une classification officielle et des outils de visibilité dans le but d'obtenir l'octroi des fleurons à l'automne 2017.

250-11-16

ACHAT DE DRAPEAUX OFFICIELS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE nous procédons à environ trois changements de drapeaux du Québec par année;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat de 10 drapeaux officiels du Québec 4 X 6 pour la somme de 572.58 \$ taxes incluses.

251-11-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE ZUMBATHON DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT MIRÉPI

CONSIDÉRANT QUE Mirépi, maison d'hébergement est une ressource d'aide qui offre une multitude de services aux femmes et aux enfants victimes de violence et en difficulté de la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'un Zumbathon, activité de financement annuelle, aura lieu à la salle Rolland Dion du Centre multifonctionnel de Saint-Raymond, le samedi 25 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne verse à l'organisme Mirépi, maison d'hébergement la somme de 100 \$ dans le cadre de leur 6^e édition du Zumbathon en 2017.

252-11-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CARREFOUR F.M. PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE Le Carrefour F.M. Portneuf est l'un des plus anciens organismes communautaires de la région de Portneuf, qu'il dispense des services de qualité aux familles monoparentales, aux familles recomposées ainsi qu'aux personnes seules, et ce, dans toute la région de Portneuf;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne verse à l'organisme Carrefour F.M. Portneuf la somme de 100 \$ pour le soutien et les services offerts aux gens de la région de Portneuf.

253-11-16

DEMANDE DE PERMIS D'USAGE TEMPORAIRE – INSTALLATION ET GARDE DE CHIENS DE TRAÎNEAUX SUR LE LOT 4 908 473

M. Steeve Paquet, conseiller au siège # 5, quitte la séance à 20 h 42 dans le but d'éviter qu'il n'y ait conflit d'intérêts. M. Paquet revient à son siège à 20 h 44.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 186-14 autorise à l'article 8.2.14 la garde d'animaux reliée à une activité récréative;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.1 du même règlement, il est clairement dit que la notion de droits acquis ne s'applique pas à un usage temporaire;

CONSIDÉRANT QU'à l'expiration du délai, l'usage doit cesser et les constructions et bâtiments doivent être démolis ou enlevés;

CONSIDÉRANT QUE l'activité ne doit générer aucune nuisance ou aucun inconfort pour le voisinage et ne doit pas être une cause d'insalubrité pour les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être approuvée préalablement par le conseil au moyen d'une résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent qu'un permis d'usage temporaire pour la garde de chiens de traîneaux et les installations nécessaires au bon fonctionnement soit émis au propriétaire du lot 4 908 473, M. Gérard Paquet.

254-11-16

DÉNEIGEMENT DU CHEMIN SAINT-VINCENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assume le sablage et l'entretien de la partie verbalisée du chemin Saint-Vincent;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le contrat à M. Mathieu Morasse afin de déneiger la partie verbalisée du chemin Saint-Vincent pour la somme de 2 400 \$, plus les taxes applicables, pour une distance de 0.6 km.

255-11-16

DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE LANGLOIS

CONSIDÉRANT QUE la route Langlois est une route municipale;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la refonte cadastrale, il s'avère que la partie de la route Langlois entre la 1^{re} et la 2^e rue du Domaine Alouette est un chemin sans désignation cadastrale et demeure la propriété de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le déneigement de la route Langlois, par l'entreprise MG Concept Paysagiste inc., de la route 354 à la 1^{re} rue du Domaine Alouette, pour une distance de 1.5 km, au coût de 3 225 \$ plus les taxes applicables, du kilomètre pour la saison 2016-2017.

256-11-16

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat de divers panneaux de signalisation (ex. : clignotant barricade jaune, stationnement interdit, barrières, détour, présence de travailleurs, interdits aux camions, etc.) du fournisseur Signalisation Lévis inc., pour la somme totale de 5 000 \$ taxes incluses comme prévu au budget.

257-11-16

AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA MISE À NIVEAU DU RANG SAINT-GEORGES ET D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le rang Saint-Georges devait subir une mise à niveau avant d'entreprendre les travaux d'enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT QU'une entrée charretière était à refaire dû à ses travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la dépense pour la mise à niveau du rang Saint-Georges ainsi que l'entrée charretière par Construction et Pavage Portneuf pour la somme de 17 181.29 \$ plus les taxes applicables.

258-11-16

AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Genest, l'inspecteur responsable de l'émission des permis et certificats d'autorisation sera absent pour une période de trois semaines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer que le service d'urbanisme soit fonctionnel pour cette période;

CONSIDÉRANT QU'une personne doit être nommée afin de remplacer l'inspecteur pour cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale, Mme Martine Lirette à émettre les permis et certificats d'autorisation pour la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne en remplacement de M. Genest pour la durée de son absence.

259-11-16

MISE À JOUR DE LA CARTE URBAINE PAR LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf procédera à la mise à jour de la carte urbaine, comme par les années passées;

CONSIDÉRANT QU'il faut mandater un arpenteur-géomètre afin qu'il puisse réaliser les relevés nécessaires à la localisation des différents éléments;

IL EST RÉSOLU PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à procéder à une offre de prix auprès d'arpenteurs-géomètres pour la réalisation des relevés.

260-11-16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN DE REVOIR LA DÉLIMITATION DES ZONES À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR RÉSIDENTIEL « LES BOISÉS DE L'APÉRO »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 29 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adoptent le Règlement # 205-17 modifiant le plan d'urbanisme # 186-14 concernant les usages préconisés à l'intérieur.

261-11-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 207-16 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 182-14 CONCERNANT LES USAGES PRÉCONISÉS À L'INTÉRIEUR DE L'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE RURALE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 29 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adoptent le Règlement # 207-16 modifiant le plan d'urbanisme # 182-14 concernant les usages préconisés à l'intérieur de l'affectation résidentielle rurale.

AUTRES AFFAIRES :

262-11-16

SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà réalisé la résolution 184-08-16 pour dépenser un montant de 1 200 \$ pour le sentier pédestre;

CONSIDÉRANT QUE nous recevons une contribution du pacte rural de la MRC de 3 375 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE nous devons augmenter de 1 000 \$ pour un total de 2 200 \$ la remise à MG Concept pour l'excavation des fossés, l'achat de ponceaux et la pose de ceux-ci sur le sentier pour un montant total de 2 200 \$.

- Frais d'avocats
- Crédit de taxes aux associations
- Plainte municipale
- Cours de la commission municipale

PÉRIODE DE QUESTIONS

2 personnes se sont prévaluées de leur droit à ce moment.

M. Henri Labady
M. Paul-Émile Desmarais

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au www.ste-christine.qc.ca.

263-11-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 21 heures 03 minutes par le conseiller au siège # 4, M. Steeve Paquet.

Raymond Francoeur
Maire

Martine Lirette
Directrice générale/Secrétaire-trésorière